

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Justine Hurtubise

<https://www.cadre21.org/membres/e84d67161049df657d6f07bd>

Date d'obtention : 2022-04-19 15:13:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de faire le protocole Sexto lorsque des élèves nous parle de situations impliquant des photos ou des vidéos de mineurs qui pourraient être de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Maintenant que je sais que le protocole Sexto existe, je pourrai l'utiliser dans des situations qui pourraient impliquer de la pornographie juvénile, soit dans la production, la distribution ou la redistribution.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne pas voir les photos ou les vidéos impliquant de la pornographie juvénile et je vais faire attention de ne pas commenter les situations que les élèves me racontent.